

**Conseillers municipaux présents :**

**Présents :**

M. Christian FOURNIER,  
Mme Yvette MARTIN,  
M. Gilbert CHABRIER-JOURNIAC,  
M. Nasreddine DRIDI  
M. Michel DELMAS,  
M. Jean-Pierre CHANCEL,  
Mme Catherine MARTIN,  
Mme Catherine DUFFAY,  
M. André GASTON,  
M. Michel DELMAS  
M. Olivier CHÂTEAU,  
Mme Cécile BADUEL  
M. Philippe RAVIT,  
Mme Élise LAJARRIGE

**Excusés/pouvoir :**

M. Gabriel RIEU pouvoir Mme Cécile BADUEL,  
Mme Marlène BILLOUX pouvoir M. Gilbert CHABRIER JOURNIAC

L'an deux mille vingt, le mardi 29 septembre, le Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 23 septembre 2020, s'est réuni en salle du Conseil.

Monsieur Christian FOURNIER, le maire, préside la séance et la déclare ouverte à 20h35.

Les conseillers présents, au nombre de 14 à l'ouverture de la séance, ont atteint le quorum.

#### Ordre du jour :

**1 – Demande de subventions – Projet de restauration de bâtiments communaux « Bonus relance région »**

**2 – Achat de camion – Services techniques**

**3 – Travaux :**

\* plateforme city Park

\* murs de soutènement

\* parking route de Fontanges

**4 – Commission communale des impôts directs – Désignation de la liste des 6 membres titulaires et 6 membres suppléants**

**5 – Moulin de Généril**

**6 – Travaux de restauration du patrimoine communal\* plateforme city Park**

\* Toit du poids communal

\* Installations électriques de l'église de Saint Rémy de Salers

**7 – Contrat d'apprentissage – Service voirie/espaces verts**

**8 – Questions diverses**

*Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour et énonce le pouvoir de M. Gabriel RIEU à Mme Cécile BADUEL et de Mme Marlène BILLOUX à M. Gilbert CHABRIER JOURNIAC.*

**1 – Demande de subventions – Projet de restauration de bâtiments communaux « Bonus relance région »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du dispositif de soutien aux collectivités proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en vue de relancer l'économie locale suite à la pandémie de la Covid 19.

Les projets présentés pourraient être réalisés dès le début de l'année 2021 permettant de donner du travail aux entreprises locales au 1<sup>er</sup> trimestre (travaux d'intérieur de la mairie-maison des services) et au printemps 2021 (travaux d'isolation et d'économie d'énergie à la MARPA).

#### Projet MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées)

Les travaux consistent :

- à remplacer toutes les portes et fenêtres des logements. Elles sont en très mauvais état, sources de déperdition importante de chaleur, et difficilement manœuvrables par les résidents.  
Elles seront remplacées par des portes et fenêtres isolantes en aluminium semblables à la rénovation réalisée lors de l'extension de la MARPA sur les parties communes en 2008.

Ces travaux, d'un montant 75 856 € HT, pourraient être réalisés rapidement au printemps 2021 avec peu de formalités administratives (déclaration de travaux et appel d'offre réalisés au 1er trimestre 2021) dès que le plan de financement pourra être finalisé.

Plan de financement du projet :

Nature des dépenses	Montant HT des travaux	Natures des recettes	Taux	Montant des recettes prévisionnelles
Projet MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes âgées) :	75 856 €	Subvention Région Auvergne Rhône Alpes bonus relance	60 %	45 513.60 €
		DETR 2020	13.36 %	10 139.17 €
		Emprunt	19.78 %	15 000 €
		Auto financement de la commune	6.86 %	5 203.23 €

#### Projet AMENAGEMENT DU 1<sup>ER</sup> ETAGE DE LA MAIRIE - MAISON DES SERVICES

Les travaux consistent :

- à aménager une salle du conseil, une salle de co-working, un bureau des adjoints, une salle d'archives ainsi qu'un accès à l'étage supérieur. La rénovation comprendra des travaux de plâtrerie, peinture, revêtement de sol pour un montant de 25 448,85 €.
- à effectuer des travaux de menuiserie : changement de portes, création d'un escalier pour une somme de 26 927,50 €
- à effectuer des travaux d'électricité et de réseau informatique pour une somme de 9 441 €.
- à effectuer des travaux de plomberie pour une somme de 3 020 €.

Le montant global du projet est de 64 837,35 € HT.

Ces travaux pourraient être réalisés dès la finalisation du plan de financement donnant du travail en intérieur dès cet hiver aux entreprises de second œuvre. Il ne nécessite en effet aucune formalité administrative ni appel d'offre, le seuil ayant été relevé à 70 000 € pour permettre l'engagement rapide des travaux.